

# RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RESEAU D'ANIMATION INTERCOMMUNALE (RAI)

---

Le Réseau d'Animation Intercommunale (RAI) est agréé Centre Social et Familial par la CAF depuis 2021. Il adhère à la Fédération des MJC et à la Fédération des Centres Sociaux.

Le présent règlement est applicable à tout usager du Centre Social, personne privée (adhérent ou non-adhérent), ou représentant d'une personne morale (association ou institution), ou salariés.

## **Le fonctionnement du Centre Social**

Les horaires d'accueil sont les suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les horaires et jours d'ouverture sont susceptibles de modifications pour tout motif d'intérêt général ou de nécessité de fonctionnement du service. Ils sont affichés et visibles à l'extérieur et sont disponibles sur le site : <https://rai-ccrm.fr>

## **POURQUOI ADHÉRER ?**

L'adhésion à notre association est nécessaire pour participer à toutes nos activités de loisirs.

Deux types d'adhésion sont possibles :

1. **Une adhésion « simple »** qui vous permet de vous inscrire aux activités réservées à nos adhérents (programmes de Loisirs) et de bénéficier de façon privilégiée de toutes les informations relatives à notre actualité.
2. **Une adhésion « membre actif »** qui vous permet - en plus de l'accès à nos activités de loisirs - de vous engager à nos côtés dans le fonctionnement de l'association en ayant un droit de vote déterminant pour les décisions prises à notre Assemblée Générale et/ou en étant bénévole dans nos activités si vous avez l'envie d'être utile et d'agir pour les autres.

## **TARIFS ADHÉSION**

- Forfaitaire Famille : **12€**
- Adulte seul (à partir de 18 ans) : **10€**
- Jeune seul de 10 à 17 ans : **8€**

*La fiche d'adhésion<sup>1</sup> est à fournir une fois par an et elle est valable une année civile, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.*

L'adhésion est possible en cours d'année.

Aucun remboursement n'est possible en cas de désistement de l'adhérent.

---

<sup>1</sup>Ces documents sont disponibles sur notre site internet : [www.rai-ccrm.fr](http://www.rai-ccrm.fr)

## MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Pour s'inscrire aux activités de l'association, les documents à fournir sont :

- Fiche d'inscription aux activités<sup>1</sup> ou via le portail famille.
- **/!\** Pour les activités jeunesse : Fiche sanitaire<sup>1</sup>  
(D'autres documents pourront vous être demandés en fonction de la nature de l'activité choisie)

Ces documents sont à transmettre **sans paiement préalable** :

- Par mail à l'adresse [contact@rai-ccrm.fr](mailto:contact@rai-ccrm.fr)
- Par courrier postal :
  - Dans la boîte aux lettres du RAI, 25 rue des Artisans, 67920 SUNDHOUSE
  - Dans la boîte aux lettres du RAI à la Bouilloire, Impasse de l'Ecole, 67390 MARCKOLSHEIM

### **/!\ L'inscription définitive est finalisée lorsque le dossier est complet**

En cas de force majeure, le RAI pourrait être amené à modifier, voire annuler la programmation initialement prévue. Le Rai s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre la tenue des activités et permettre à ce que chacun puisse participer aux activités.

Si votre enfant est inscrit sur liste d'attente pour une activité, la Chargée d'Accueil, vous contactera pour vous avertir qu'une place se libère.

## TARIFS DES ACTIVITÉS

Les tarifs figurants sur nos programmes correspondent à la fourchette des prix (du plus bas au plus élevé), en vous référant au barème ci-dessous, pour les habitants des communes de la CCRM\*.

Pour les personnes domiciliées en dehors du territoire, une majoration de 20% leur sera appliquée.

\*Pour rappel, les 18 communes sont :

Artolsheim, Bindernheim, Bösenbiesen, Bootzheim, Elsenheim, Grussenheim, Heidolsheim, Hessenheim, Hilsenheim, Mackenheim, Marckolsheim, Ohnenheim, Richtolsheim, Saasenheim, Schœnau, Schwobsheim, Sundhouse, Wittisheim.

Une remise pourra être appliquée en fonction du Quotient Familial sur production :

- Soit d'un justificatif de moins de 3 mois émanant de la CAF ou d'un autre organisme de prestations familiales ou sociales,
- Soit du dernier avis d'imposition (revenu fiscal + nombre de part) qui nous permettra de calculer le QF.

Quotient Familial	Supérieur à 1250 (Q1)	Entre 901 et 1250 (Q2)	Entre 600 et 900 (Q3)	Inférieur à 600 (Q4)
Remise appliquée	Tarif plein	-30%	-50%	-70%
Exemple : Laser max	20€	14€	10€	6€

## **FACTURATION**

Une facture sera adressée après la période d'activité par mail ou par courrier selon votre choix. Le règlement est attendu dans **un délai de 15 jours**.

En cas d'absence non prévenue ou d'annulation intervenant moins de 3 jours ouvrés avant le jour de l'activité, celle-ci sera facturée sauf si justificatif médical.

## **BENEVOLAT**

Du fait des missions qui lui sont confiées, Le RAI a vocation à accueillir des actions bénévoles menées par des usagers. Ainsi, les bénévoles sont considérés comme des collaborateurs occasionnels du RAI et sont soumis à la même réglementation et doivent de ce fait se conformer au règlement intérieur.

## **DROIT A L'IMAGE**

Les membres participants à nos activités sont susceptibles d'apparaître sur des photos ou supports de communication du RAI (site internet, plaquettes, newsletter, réseaux sociaux, etc..). Nous invitons Tout usager ne souhaitant pas que son image soit utilisée à en informer les professionnels du Centre Social.

## **RESPONSABILITÉS/ACCUEILS DE MINEURS**

Lorsque les activités sont réalisées en présence des parents ou des responsables légaux, les mineurs restent sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de l'association est engagée dès lors qu'un mineur lui est confié, l'animateur assure alors sa surveillance durant le temps d'accueil.

L'enfant peut être **autorisé à rentrer seul** après une activité, sous réserve d'un SMS confirmant cette option à envoyer par le responsable légal à l'animateur intervenant.

En cas d'incident ou d'accident, le parent ou responsable légal est prévenu immédiatement.

Pour cela, il vous est demandé de nous signaler tout changement de situation ou de coordonnées afin d'actualiser vos informations (numéro de téléphone, adresse, état de santé, mail...).

Le RAI ne peut pas être tenu responsable des vols et des dégradations d'objets personnels.

## **RESPECT DU MATERIEL**

Le matériel du Centre Social doit être utilisé dans un souci de sécurité des personnes et des biens. Chaque usager a donc la responsabilité du matériel mis à sa disposition et utilisé lors de l'activité. Le temps de mise en place et de rangement est inclus dans le temps de l'activité et les usagers peuvent être sollicités pour y participer.

Aucune dégradation volontaire du matériel ne peut être acceptée et les personnes responsables sont responsables financièrement des dégradations qu'elles auraient occasionnées.

En aucun cas le matériel du Centre ne peut être prêté pour un usage privé, sauf dispositif mis en place à cet effet (exemple : prêts des sacs à jeux).

## **DISCIPLINE**

L'équipe du RAI est chargée de veiller au respect et à l'application du présent règlement.

Un usager peut être exclu des activités dans les cas suivants :

- Agressivité et bagarre, violence verbale, etc...
- Non-port de la ceinture de sécurité lors des déplacements avec les véhicules de la structure (ou volontairement mal installée, ex : placée sous l'aisselle)
- Propos discriminants
- Apologie religieuse, ethnique, terrorisme, etc...
- Non-respect intentionnel des consignes de sécurité

Le comportement de chacun doit être calme et soucieux du bien-être et de la sécurité de chacun.

## **TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**

Conformément au règlement RGPD (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des données personnelles : Les informations sont recueillies par le RAI pour gérer votre inscription et l'accueil des personnes concernées. La base légale du traitement est votre consentement. Les données collectées seront communiquées au RAI et conservées pendant 5 années. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement, vous opposer au traitement de vos données ou exercer votre droit à la portabilité. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez envoyer un email à [contact@rai-ccrm.fr](mailto:contact@rai-ccrm.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Liberté » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## **VOS CONTACTS :**

### Accueil :

- Mélanie : 03.88.85.89.25 ou 07.45.13.66.30 ; [contact@rai-ccrm.fr](mailto:contact@rai-ccrm.fr)

### Coordinateur Jeunesse :

- Damien : 06.87.99.38.12 ; [damien.obry@rai-ccrm.fr](mailto:damien.obry@rai-ccrm.fr)

### Équipe d'animation Jeunesse :

- Pauline : 06.87.99.60.41 ; [pauline.ehrhardt@rai-ccrm.fr](mailto:pauline.ehrhardt@rai-ccrm.fr)
- Florian : 06.20.91.56.07 ; [animateur@rai-ccrm.fr](mailto:animateur@rai-ccrm.fr)
- Claire : 06.87.99.53.73 ; [claire.reydel@rai-ccrm.fr](mailto:claire.reydel@rai-ccrm.fr)

### Coordinatrice Adultes/Séniors

- En cours de recrutement : 07.81.44.71.27

### Référente Familles :

- Caroline : 07.67.36.95.37 ; [caroline.dubois@rai-ccrm.fr](mailto:caroline.dubois@rai-ccrm.fr)